Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine Lyonnaise

Observatoire partenarial **Habitat**

Lettre d'analyse n°22 - Décembre 2018

Profils d'occupation des logements et ménages pauvres de l'agglomération lyonnaise

Actualisation Filocom 2015

Sommaire

I. Situation des ménages du Sepal en 2015

1. Répartition des ménages selon le statut d'occupation 2
2. Répartition des revenus 4
3. Profil socio-économique de l'ensemble des ménages du Sepal 5
4. Les ménages pauvres et leur évolution 6
5. Répartition territoriale de la pauvreté 7

II. Situation des ménages de l'inter-Scot en 2015

6. Répartition des ménages selon le statut d'occupation 8
7. Revenus et pauvreté des ménages 10

Avant-propos

Ce document, issu de l'exploitation des données Filocom 2015 (données fiscales associées au logement), est une actualisation de la publication du même titre parue en décembre 2014. Il propose :

- une « photographie » du profil d'occupation des logements en 2015 au travers des données socio-économiques du ménage, sa composition familiale, ses revenus et son statut d'occupation (Filocom permet effectivement un croisement entre toutes ces informations) ;
- les caractéristiques des ménages sous le seuil de pauvreté au travers des données revenus/logement en 2015. Les résultats sont à relativiser car Filocom renseigne sur les revenus nets imposables c'est-à-dire avant redistribution sociale (revenus hors prestations sociales, avant prélèvement de l'impôt…).

Le document pose un regard en premier lieu sur les ménages résident sur le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise (Scot Sepal) puis à l'échelle de l'inter-Scot.

I. Situation au sein du Sepal

1. Répartition des ménages selon le statut d'occupation

Selon Filocom, en 2015, le Sepal compte 610 600 ménages répartis ainsi :

- 286 600 sont propriétaires occupants (47%),
- 182 600 sont locataires du parc privé (30%),
- 131 300 sont locataires du parc social (22%) [1],
- 10 100 relèvent d'autres statuts (locataires occupants à titre gratuit, locataires des collectivités publiques…).

La Métropole de Lyon totalise quant-à-elle plus de 580 000 ménages, soit 96% des ménages du Scot. Leur répartition par statut d'occupation est quasi-similaire à celle du Sepal : 46% de propriétaires occupants, 30% de locataires du parc social et 22% de locataires du parc social.

Plus de 33 000 ménages supplémentaires entre 2011 et 2015

Le nombre de ménages a augmenté de 1,4% par an en moyenne, soit un gain annuel moyen de plus de 8 200 ménages entre 2011 et 2015.
Depuis 2011, seuls les ménages logés gratuitement ont diminué (-740, soit une baisse annuelle moyenne de -1,7%).
Les autres statuts d'occupation ont tous progressé. La hausse la plus importante concerne les ménages locataires du parc social (+12 249, soit une hausse de 2,5% par an). Les locataires du parc privé ont connu une évolution annuelle moyenne de 1,8% (+ 12 618 ménages). Comparativement, le taux de progression est plus modéré pour les propriétaires occupants (+ 8 922 ménages, soit une hausse de 0,8% par an).

Périmètre des conférences des maires et reste du Sepal

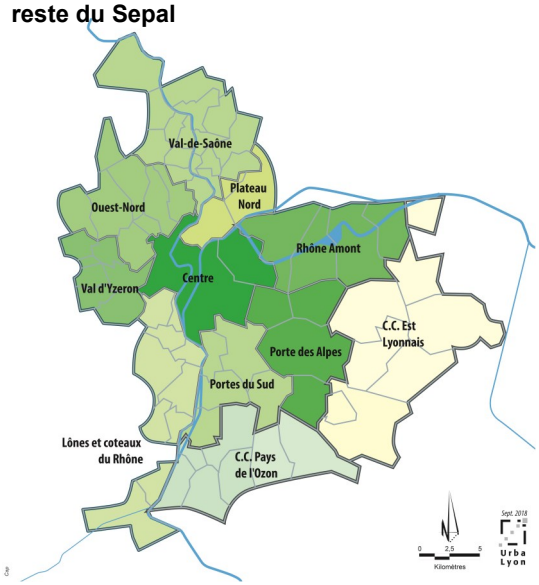

Statut d'occupation dans les principaux périmètres de références en 2015

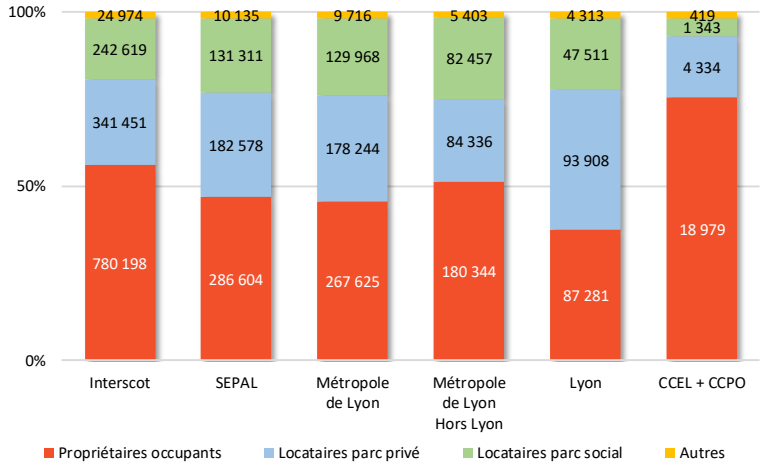

Répartition des ménages par statut d'occupation, par conférence des maires et reste du Sepal en 2015

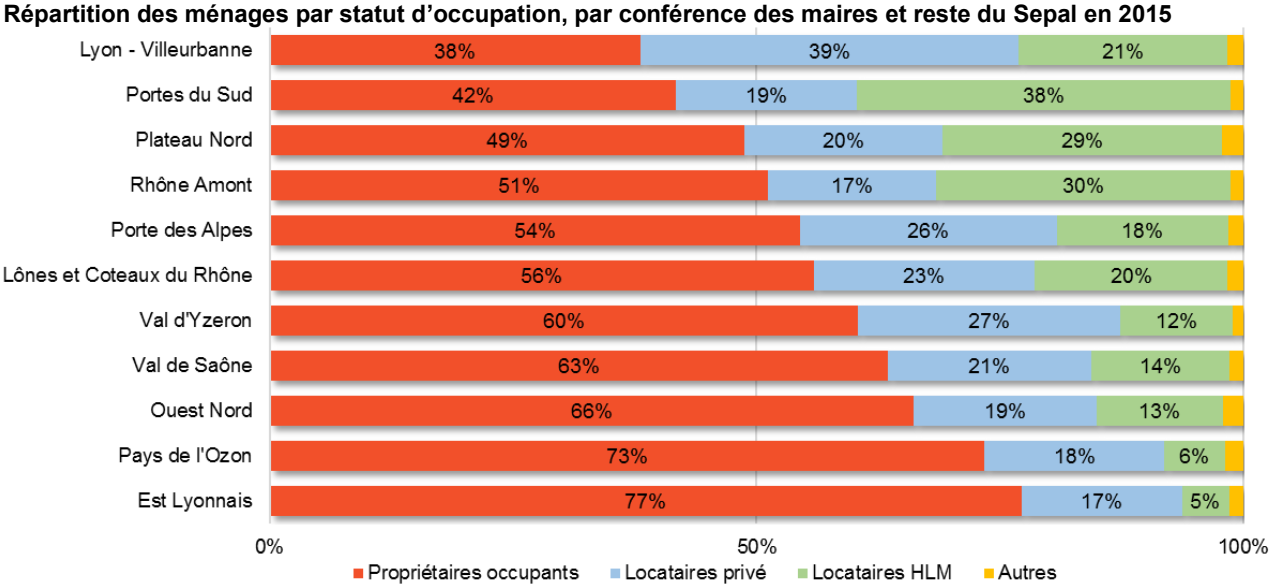

Source : Filocom 2015, MEDDE d'après DGFIP

[1] *L'occupation du parc social selon Filocom n'est pas obtenu d'après la même méthodologie que l'inventaire SRU. Les résultats ne sont donc pas identiques entre les différentes bases de données.*

Une proportion de propriétaires occupants plus forte à la périphérie de l'agglomération

En 2015, les propriétaires sont davantage représentés au nord/ouest et au sud/est du Sepal. Environ trois quart des ménages sont propriétaires occupants dans les secteurs des Communautés de communes du Pays de l'Ozon et de l'Est lyonnais (respectivement 73% et 77%).

Ils sont ainsi plus de 80% sur les communes de Cailloux - sur-Fontaines, Jons, Toussieu, Sathonay-Village, Montanay, Charly, Marennes et Poleymieux-au-Mont-d'Or.
A l'inverse, ils représentent moins de 35% des ménages sur Lyon 1er, 2ème, 7ème, 8ème, 9ème arrondissements et Saint-Fons.

Le parc locatif privé majoritaire dans le Centre

Le Centre (Lyon et Villeurbanne) accueille plus d'un tiers des locataires du parc privé (64% de l'ensemble du Sepal) qui représentent 39% des ménages de ce territoire.
Les locataires du parc privé sont également plus représentés au sein du Val d'Yzeron et de la Porte des Alpes (un quart des ménages de ces deux CTM).

Les locataires du parc social surtout concentrés dans la première couronne est

Les logements sociaux sont très nombreux dans les conférences des maires Plateau Nord, Rhône Amont, Portes du Sud. Ils représentent ainsi plus d'un logement sur quatre dont 38% sur le secteur Portes du Sud.
On les retrouve notamment dans les communes où sont localisés un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les propriétaires occupants

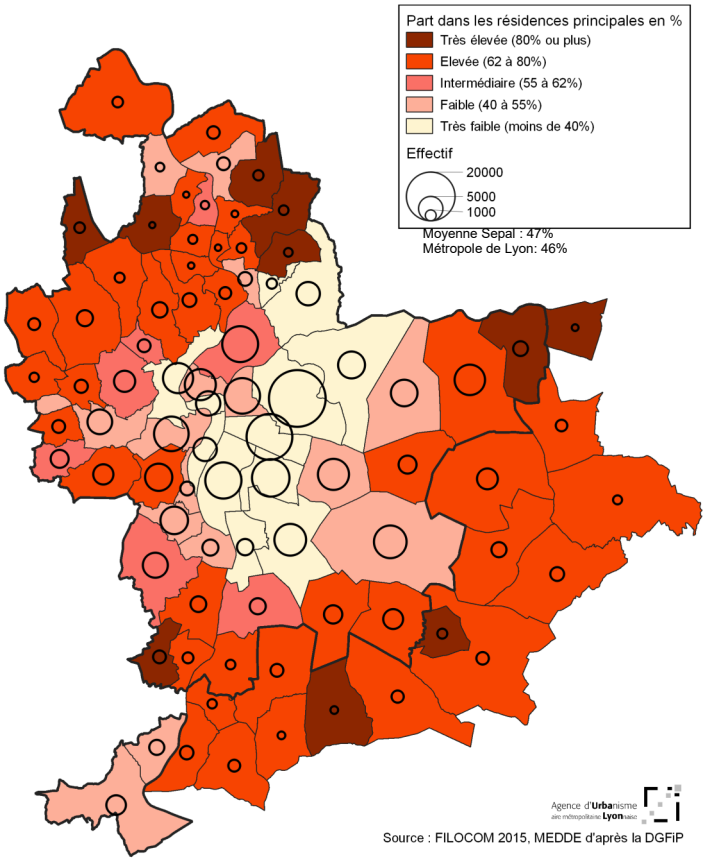

Les locataires du secteur privé

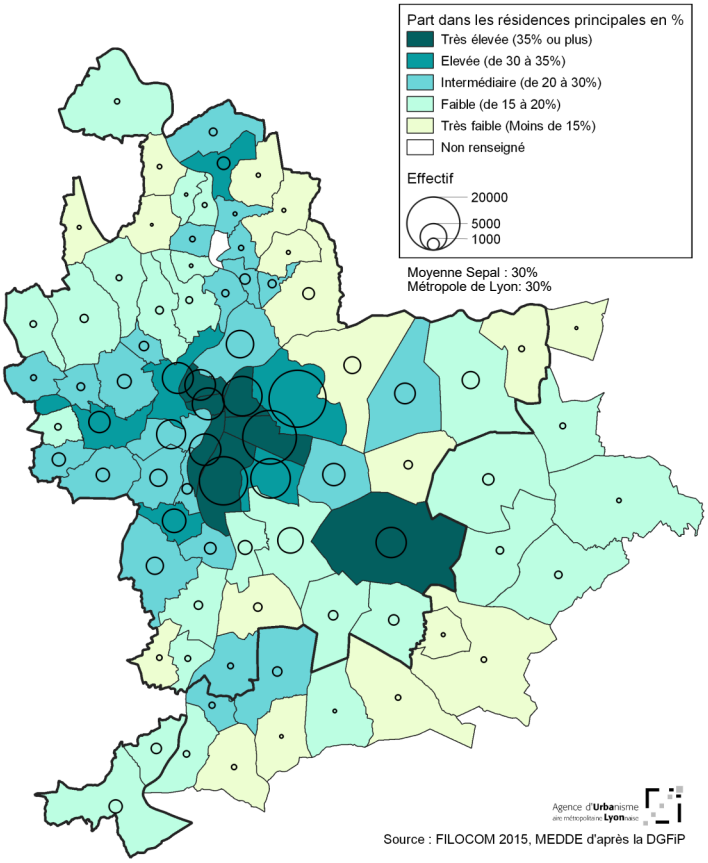

Les locataires du parc social

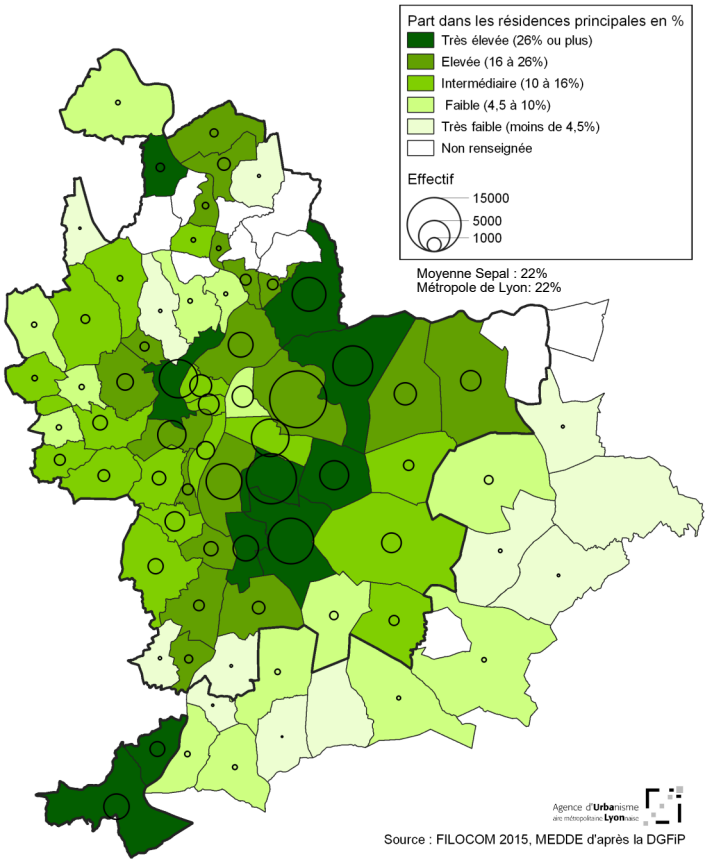

2. Répartition des revenus

En 2015, un ménage sur deux résidant dans le Sepal dispose de revenus inférieurs au plafond d'accès à un logement HLM (Plus[*]), soit plus de 297 000 ménages dont la moitié réside dans le Centre.
Le taux de 49% est en baisse par rapport à 2011 (51%).

La répartition territoriale des ménages éligibles au logement social est assez logiquement similaire à celle du parc locatif social : ils sont surreprésentés dans les Portes du Sud (64%) et dans le Rhône Amont (59%). Ils sont en revanche proches de la moyenne dans le Plateau Nord.

[*]**Plus** : Prêt locatif à usage social
Le plafond de ressources 2015 (selon revenu fiscal de référence 2013) est de :
- 20 107 € pour une personne seule,
- 26 851 € pour deux personnes,
- 32 291 € pour trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou un jeune ménage sans personne à charge.

Des ménages plus aisés que la moyenne nationale

Les ménages du Sepal ont globalement un niveau de ressources (déclaration de revenus fiscaux) supérieur à la moyenne nationale. En 2015, 20% des ménages les plus riches en France dispose d'un revenu d'un montant mensuel minimum de 2 349 € par unité de consommation (soit le 5e quintile national). Au sein du Sepal, ce sont 23% des ménages qui disposent de ce montant ou plus, soit 3 points au-dessus de la part nationale.

Des ménages aux revenus modestes en hausse

Au total, 41% des ménages disposent d'un revenu par unité de consommation considéré comme « supérieur », soit plus de 1 675 €/UC par mois (correspondant aux 4e et 5e quintiles nationaux). Cette part est en baisse puisqu'en 2011, 46% des ménages du Sepal disposaient d'un revenu mensuel par unité de consommation dit « supérieur ».
39% des ménages résidant dans le Sepal sont considérés comme disposant de revenus modestes, inférieurs à 1 244 €/UC par mois (les 1er et 2e quintiles nationaux), soit quatre points de plus qu'en 2011.

Les ménages éligibles au logement social en 2015

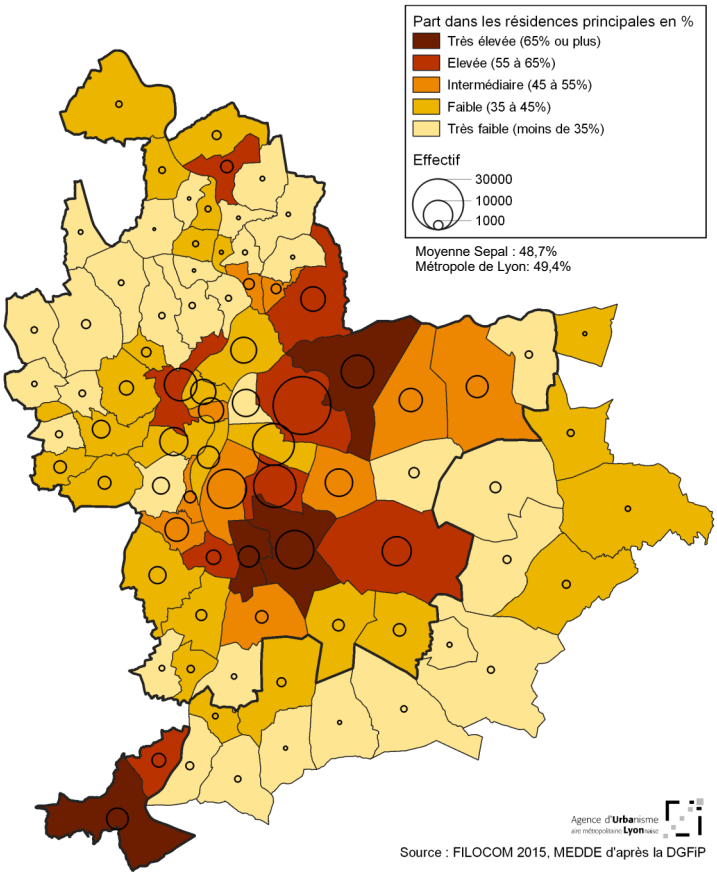

Source : FILOCOM 2015, MEDDE d'après la DGFiP

Répartition des revenus mensuels par unité de consommation

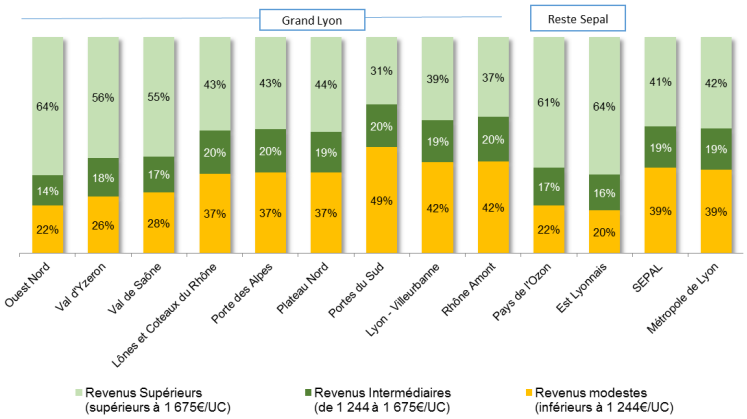

Les quintiles nationaux de revenus sont les valeurs qui scindent la population des ménages de la France métropolitaine en cinq groupes d'effectifs identiques (20% des ménages résidant en France ont des revenus moyens par UC inférieurs au premier quintile, 40% des ménages ont des revenus inférieurs au deuxième quintile…). Le 1er quintile correspond donc aux 20% des ménages les plus pauvres et le 5e quintile aux 20% des ménages les plus riches.
La notion **d'unité de consommation** permet d'approcher le pouvoir d'achat des ménages : il s'agit du rapport entre le revenu total du ménage et le nombre d'unité de consommation au sens de la norme établie par Eurostat :
- le premier adulte compte pour 1,
- les autres personnes du ménage ayant plus de 14 ans comptent pour 0,50 ;
- les autres personnes du ménage ayant 14 ans ou moins comptent pour 0,30 ;
- si le ménage est une famille monoparentale, on ajoute 0,20.

Revenus nets imposables
Ils correspondent à la somme des revenus nets imposables de tous les occupants du logement (après abattements et hors prestations sociales).

3. Profil socio-économique des ménages du Sepal

L'analyse des profils d'occupation du parc repose sur une approche multidimensionnelle. Elle intègre des caractéristiques sociales, économiques et démographiques.

Quatre groupes se distinguent en 2015 :

- dominante **« familles à revenus modestes »** : Rhône Amont et dans une moindre mesure Portes du Sud,
- dominante **« familles à revenus supérieurs »** : Est lyonnais, Pays de l'Ozon, Ouest Nord et Val de Saône,
- dominante **« personnes seules à revenus supérieurs »** : Val d'Yzeron,
- dominante **« personnes seules à revenus modestes »** : Plateau Nord, Lônes et Coteaux du Rhône, Lyon-Villeurbanne et Porte des Alpes.

Val de Saône apparait comme la conférence des maires la plus « équilibrée » par rapport à l'ensemble des Conférences des maires de la Métropole de Lyon et dans le Sepal.

A noter qu'au sein de chaque conférence des maires, à l'échelle communale, des disparités existent.

Par rapport à 2011, les profils dominants des ménages des territoires sont relativement stables. Val de Saône est cependant passé d'un profil dominant de ménages composés d'une seule personne à un profil de couples avec enfants. De plus, en matière de profil économique des ménages, la situation du Centre s'est dégradée depuis 2011 par rapport à l'ensemble du Sepal.

Profils socio-économiques des conférences des maires (ou EPCI hors Métropole de Lyon) dans l'espace social du Sepal

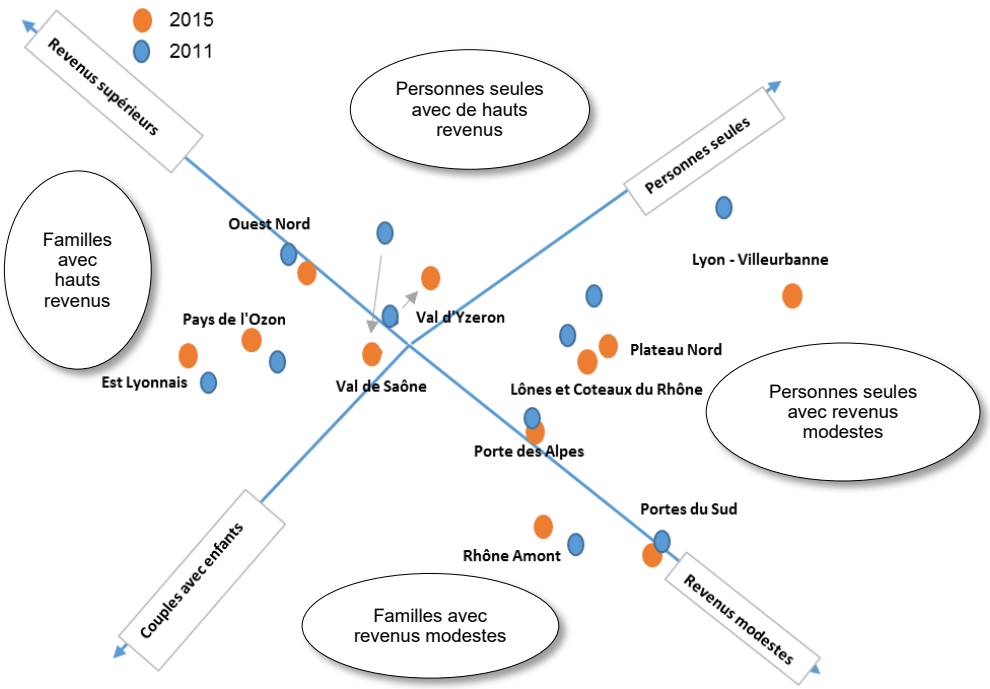

Note de lecture du graphique

Les points proches du centre (intersection des axes factoriels des revenus et de la composition familiale) correspondent à une situation équilibrée par rapport à l'espace social de l'ensemble des CTM et EPCI du Sepal. A l'inverse, les points excentrés correspondent à des situations extrêmes.

La typologie dresse la position des territoires les uns par rapport aux autres dans l'espace social du Sepal.

La lecture se fait en projetant chaque point correspondant à un territoire sur les axes des revenus et de la composition familiale.

La géographie sociale de l'ensemble des ménages de l'agglomération lyonnaise renvoie, à travers la répartition des revenus et son évolution dans l'agglomération, l'image d'une opposition Ouest et seconde couronne Est face à la première couronne Est.

Une évolution favorable sur l'axe des revenus entre 2011 et 2015 d'un territoire ne signifie pas forcément une progression de ses revenus. Elle exprime la position du territoire par rapport aux autres dans l'espace social du Sepal. Ainsi une évolution favorable d'un territoire A par rapport à un territoire B, entre 2011 et 2015, peut être liée davantage à la dégradation de la situation économique du territoire B qu'à l'augmentation de revenus du territoire A.

Répartition des ménages par composition familiale en %

	Personne seule	Couple (marié ou pacsé) sans enfant	Couple (marié ou pacsé) avec enfants	Famille monoparentale	Autres types de situation	Total ménages
Lyon - Villeurbanne	44%	15%	14%	9%	19%	300 886
Lônes et Coteaux du Rhône	33%	19%	18%	10%	20%	56 841
Ouest Nord	27%	22%	23%	8%	20%	21 405
Plateau Nord	34%	19%	17%	11%	20%	33 808
Porte des Alpes	30%	22%	18%	10%	20%	42 939
Portes du Sud	30%	23%	16%	12%	19%	40 297
Rhône Amont	27%	24%	17%	11%	21%	42 978
Val d'Yzeron	31%	20%	20%	9%	20%	25 203
Val de Saône	26%	23%	20%	10%	21%	21 196
Grand Lyon	**37%**	**18%**	**16%**	**9%**	**20%**	**585 553**
Est Lyonnais	20%	26%	23%	9%	22%	15 230
Pays de l'Ozon	21%	24%	24%	10%	22%	9 845
SEPAL	**36%**	**18%**	**16%**	**9%**	**20%**	**610 628**

4. Les ménages « pauvres » en 2015 et leur évolution depuis 2011

En 2015, plus de 104 000 ménages du Sepal vivent en dessous du seuil de pauvreté[1], soit 17% de l'ensemble des ménages. Ce taux est en hausse de 1 point depuis 2011[2].

Les ménages du parc social plus impactés par la pauvreté

40% des ménages locataires du parc social sont en dessous du seuil de pauvreté en 2015.

Si les ménages locataires du parc privé sont moins globalement moins touchés, un ménage sur cinq vit également sous le seuil de pauvreté.

Entre 2011 et 2015, alors que le taux de pauvreté dans le parc locatif privé et des propriétaires occupants est resté stable, il a augmenté de 3,8 points chez les locataires du parc social.

Une hausse du nombre de ménages pauvres du Sepal très forte dans le parc social

Parmi les ménages « pauvres », plus de la moitié est logée dans le parc locatif social (51%), un tiers dans le parc locatif privé (34%) et 13% sont propriétaires occupants.

Entre 2011 et 2015, on comptabilise près de 12 000 ménages sous le seuil de pauvreté supplémentaires sur le territoire du Sepal, soit une progression de 13% alors que dans le même temps, le nombre de ménages total n'a augmenté que de 6%.

La hausse du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est surtout importante chez les locataires du parc social : +9 500 ménages supplémentaires soit une hausse de 22% en quatre ans (alors que dans le même temps, l'ensemble des ménages locataires du parc social n'a augmenté que de 10%).

La hausse du nombre de ménages locataires du privé sous le seuil de pauvreté est moins forte, elle atteint 9%, soit près de 3 000 ménages supplémentaires.

A l'inverse, le nombre de ménages propriétaires occupants et autres statuts d'occupation qui vivent sous le seuil de pauvreté est en diminution depuis 2011.

[1] Avec un revenu net mensuel imposable (hors prestations sociales) inférieur à 731 € par mois pour une personne seule. Plus de précisions page 11

[2] Il convient d'être vigilant sur les analyses portant sur les évolutions des ménages sous le seuil de pauvreté. Plus de précisions page 11

Taux de pauvreté en 2015

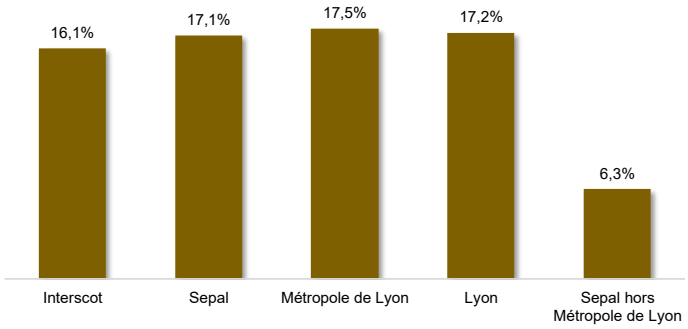

Taux de pauvreté des ménages du Sepal selon le statut d'occupation en 2015

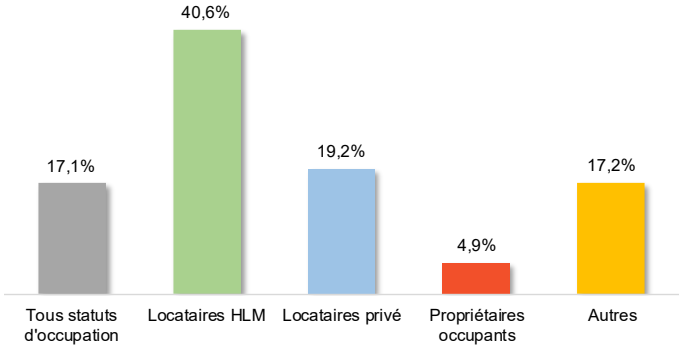

Nombre de ménages du Sepal sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation en 2015

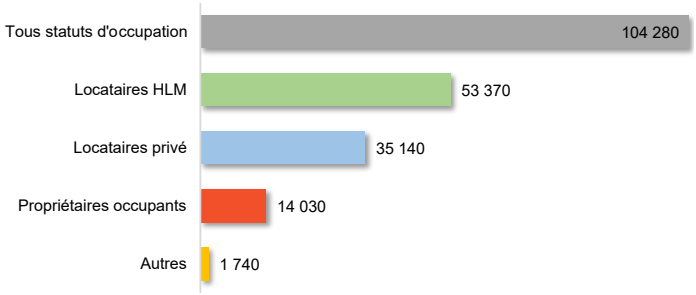

Evolution du nombre de ménages du Sepal sous le seuil de pauvreté par statut d'occupation entre 2011 et 2015

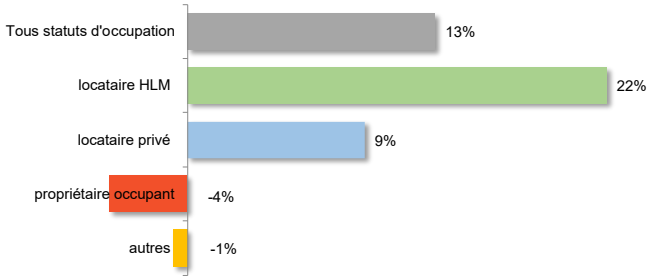

Source : Filocom 2015, MEDDE d'après DGFIP

5. Répartition territoriale de la pauvreté

Une hausse des ménages pauvres depuis 2011

39% des ménages du Sepal vivant sous le seuil de pauvreté sont localisés à Lyon en 2015.
Dans le Sepal hors Lyon, les communes de Villeurbanne et Vénissieux accueillent à elles deux en 2015 un tiers des ménages de l'agglomération sous le seuil de pauvreté alors que ces communes ne représentent qu'un quart des ménages.
Douze communes enregistrent un taux de pauvreté[1] supérieur à la moyenne de l'agglomération (17,1%). Il est particulièrement élevé à Rillieux-la-Pape (25%), Givors (29%), Vénissieux (31%), Saint-Fons (33%) et surtout Vaulx-en-Velin (35%).
Si pour le Sepal le taux de pauvreté de 17% progresse de 1 point, les conférences territoriales des maires se répartissent différemment autour de cette moyenne :

- deux conférences, concentrant une grande part de ménages locataires du parc social, enregistrent des taux supérieurs au Sepal : Portes du Sud avec un taux de pauvreté de 27% en 2015 et Rhône Amont avec un taux de 22%. Le taux de pauvreté est en hausse au sein de ces deux territoires par rapport à 2011 : +2 points en Portes du Sud et +1 point en Rhône Amont ;
- d'autres CTM ont des valeurs proches de celle du Sepal : le Centre 18,1% (+1,2 point depuis 2011), Porte des Alpes 17,1% (+1,5 point), Plateau Nord 16,2% (+0,6 point) et Lônes et Coteaux du Rhône 15,5% (+0,7 point) ;
- le reste des territoires se situe en dessous de la moyenne du Sepal : Val de Saône 9,8% (+0,3 point depuis 2011), Val d'Yzeron 8,6% (+0,8 point), Ouest Nord 8,5% (+1 point) et enfin Est lyonnais 5,8% (-0,3 point) et Pays de l'Ozon 7% (+0,3 point).

[1] *Cf définition page 11*

Taux de pauvreté et ménages pauvres en 2015

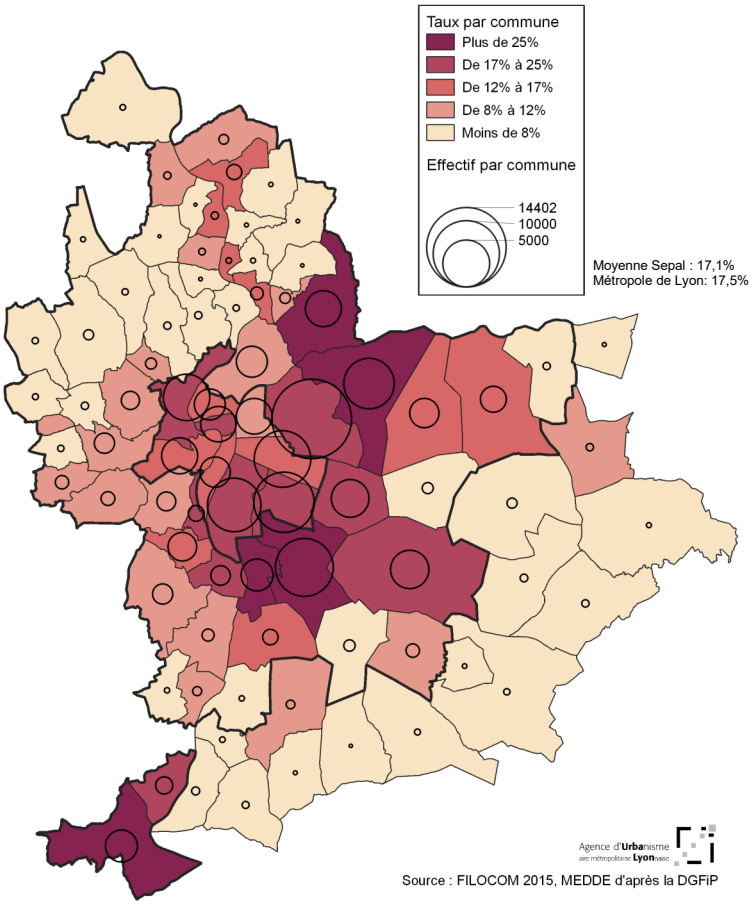

De fortes disparités selon le statut d'occupation et les territoires

La majorité des ménages pauvres sont logés dans le parc social, Dans le parc HLM du Sepal, le taux de pauvreté atteint 41%. Ce taux est nettement supérieur dans deux territoires : Portes du Sud (47%) et Rhône Amont (49%).
Pour autant, le parc social n'est pas la seule typologie a accueillir les ménages modestes. Au sein du parc locatif privé, 19% des ménages du Sepal se situent sous le seuil de pauvreté. Une fois encore, les Portes du Sud et Rhône Amont ont un taux largement supérieur à la moyenne du Sepal (respectivement 27% et 21%) tout comme la Porte des Alpes (25%).
C'est également au sein des Portes du Sud et de Rhône Amont que la part des propriétaires occupants pauvres enregistre des taux supérieurs à moyenne du Sepal : respectivement 8% et 7% contre 5% pour le Sepal.

Taux de pauvreté par statut d'occupation en 2015

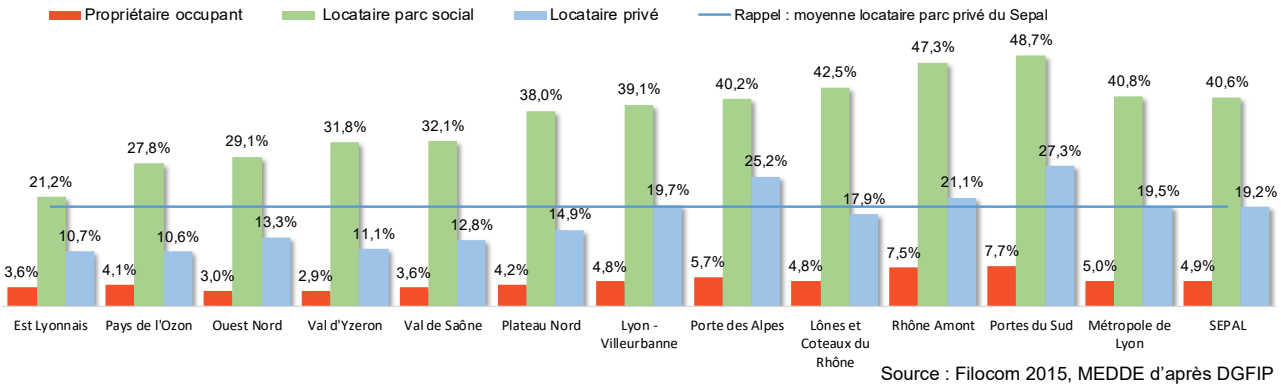

Source : Filocom 2015, MEDDE d'après DGFIP

II. Situation dans l'inter-Scot

6. Répartition des ménages selon le statut d'occupation

Selon Filocom, en 2015, l'inter-Scot compte 1 389 000 ménages répartis ainsi :

- 780 000 propriétaires occupants (56%),
- 341 000 locataires du parc privé (25%),
- 243 000 locataires du parc social (17%),
- 25 000 relevant d'autres statuts (locataires occupants à titre gratuit, locataires des collectivités publiques…).

Près de 24 000 ménages supplémentaires par an entre 2011 et 2015

Entre 2011 et 2015, l'inter-Scot a gagné plus 95 000 ménages supplémentaires, soit une croissance de 1,8% par an en moyenne.
Plus d'un tiers des ménages supplémentaires sont concentrés au sein du Sepal. Cependant, en matière de dynamisme de croissance, les Scot de Loire Centre et de La Dombes ont connu les plus forts taux de croissance annuel du nombre de ménages (respectivement +5% et +5,9% entre 2011 et 2015)[1] même si cela représente un volume de ménages peu important. Outre le Sepal, la croissance observée est plus faible au sein des territoires Bucopa et Beaujolais avec des taux de croissance annuels respectifs de +1,2% et +1,6%.

Parmi les ménages supplémentaires entre 2011 et 2015, la moitié est propriétaire occupant

En volume, les ménages propriétaires occupants supplémentaires représentent la moitié des nouveaux ménages de l'inter-Scot. Cependant, le parc locatif est le segment qui a connu le plus fort dynamisme avec un taux de croissance annuel moyen de 2,1%. Le nombre de ménages propriétaires occupants et locataires du parc privé ont augmenté dans des proportions similaires, respectivement de 1,8% et 1,9% sur l'ensemble de l'inter-Scot.

Evolution du nombre de ménages de l'inter-Scot entre 2011 et 2015 en volume et en taux de croissance

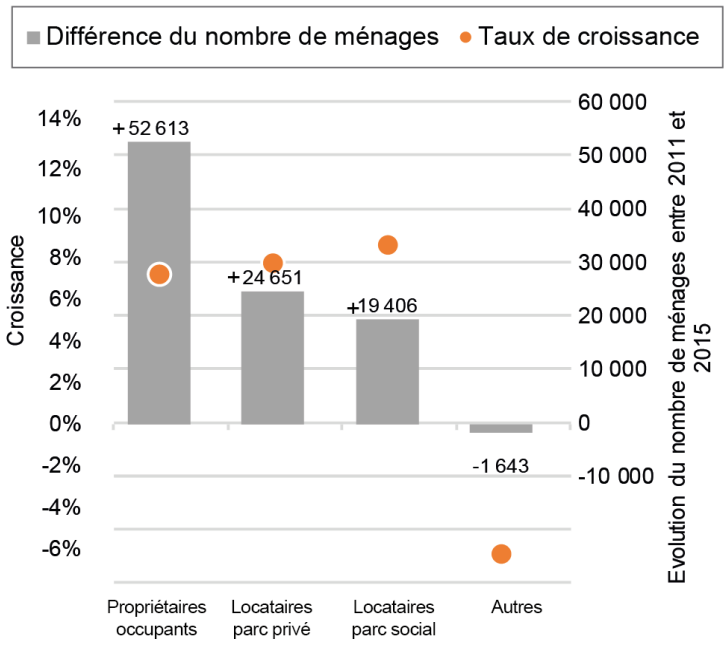

La croissance des ménages locataires portée par le Sepal, celle des propriétaires occupants par les autres territoires

Alors que la moitié de la croissance des ménages locataires du parc privé et près de deux tiers de celle de des ménages du parc locatif social sont portées par le Sepal, les propriétaires s'installent majoritairement en dehors de l'agglomération lyonnaise (83%).

[1] *En raison de changement de périmètres entre 2011 et 2015, les comparaisons entre ces deux années sont impossibles sur les Scot Nord Isère, Rives du Rhône , Monts du Lyonnais et Boucle du Rhône en Dauphiné.*

Répartition des ménages par statut d'occupation par Scot en 2015

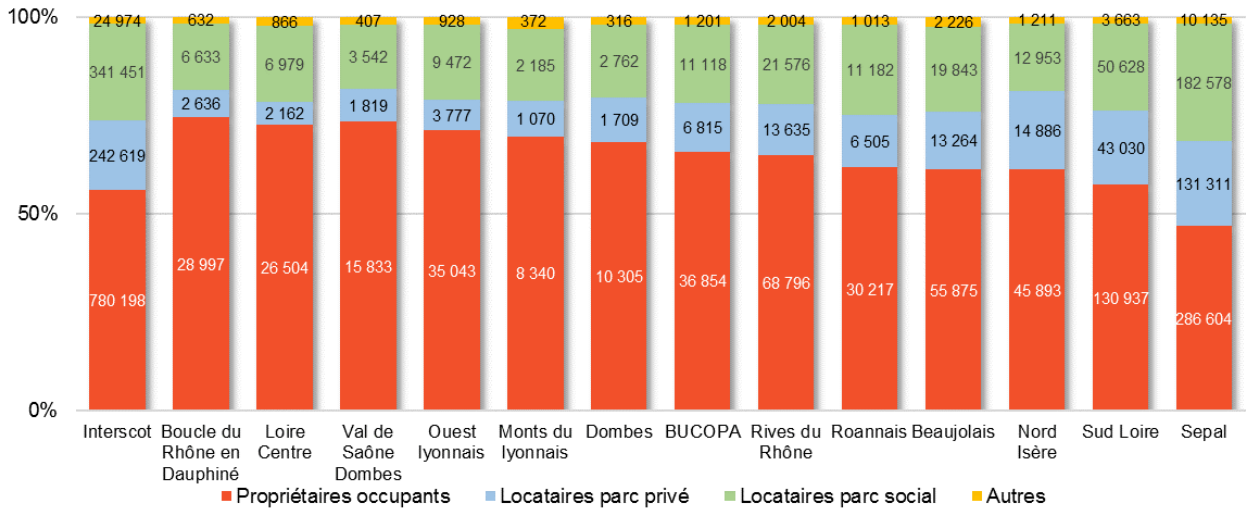

Source : Filocom 2015, MEDDE d'après DGFIP

Les propriétaires occupants davantage représentés en dehors des agglomérations urbaines

Trois quart des ménages des Scot de Loire Centre, Val de Saône - Dombes et Boucle du Rhône en Dauphiné sont propriétaires occupants. Dans le Sud Loire et le Sepal, soit les deux territoires comprenant les deux plus grandes villes de l'inter-Scot, les propriétaires occupants sont les moins représentés, respectivement 57% et 47%.
La hausse du nombre de propriétaires est notamment marquée au sein du territoire Loire Centre (+5,3%/an entre 2011 et 2015) et de La Dombes (+6,9%/an). Le nombre de propriétaires occupants est à l'inverse en recul au sein du territoire Val de Saône-Dombes.

54% des ménages locataires du parc privé de l'inter-Scot vivent dans le Sepal

Avec 30% de ménages logés dans le parc privé, seul le Sepal dépasse la moyenne de l'inter-Scot qui atteint 25%. Cinq Scot présentent des taux compris entre 20% et 25% : Bucopa, Beaujolais, Rives du Rhône, Sud Loire et Roannais. Logiquement, dans les territoires où la part de propriétaires occupants est très élevée, la part de locataires du parc privé est plus faible à l'exception de Nord-Isère. Dans ce territoire, la part importante du parc locatif social semble contrebalancer la faible part des locataires du privé.
La Dombes, le Loire Centre, et l'Ouest lyonnais présentent les plus forts taux de croissance des ménages locataires du parc privé (respectivement +5,9%/an, +5,4%/an et +2,9%/an). A l'inverse, l'évolution du nombre de locataires privé est négative entre 2011 et 2015 sur le Val de Saône - Dombes (-1,2%/an).

Une plus forte concentration de locataires du parc social dans l'ouest de l'inter-Scot

En fonction des territoires de Scot, la part de ménages locataires du parc social représente entre 6% et 22% du total des ménages. Le poids des locataires dans les résidences principales des Scot de Lyon et Saint-Etienne ainsi que le Scot Nord Isère représente environ un ménage sur cinq. A l'inverse, les Scot Loire Centre, Val de Saône - Dombes, Ouest lyonnais et Boucle du Rhône en Dauphiné concentrent respectivement moins de 10% de ménages locataires du parc HLM.
Les territoires de La Dombes et de Loire Centre ont connu une croissance élevée entre 2011 et 2015 du nombre de ménages locataires du parc social (mais ces niveaux de croissance sont similaire à ceux des autres segments d'occupation de ces deux Scot). L'Ouest lyonnais se distingue avec une croissance élevée des locataires du parc social (4,6%/an), bien supérieure à la croissance des ménages propriétaires ou locataires privés.

Les propriétaires occupants

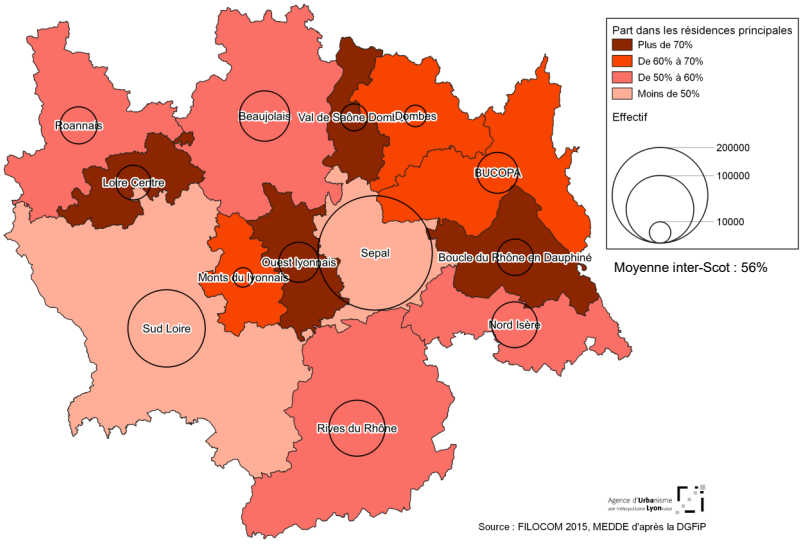

Les locataires du secteur privé

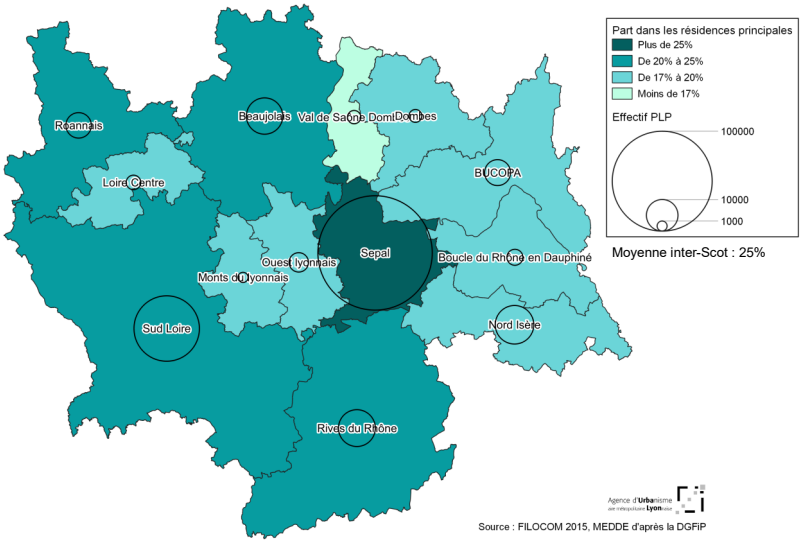

Les locataires du parc social

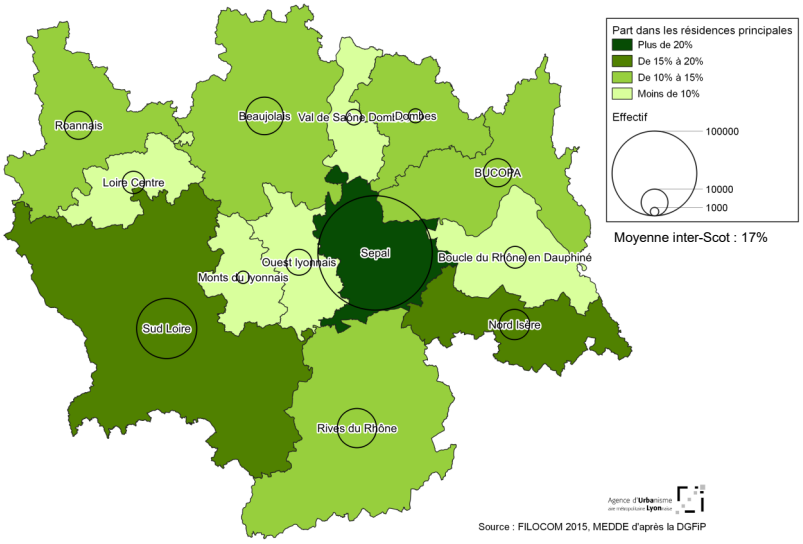

7. Revenus et pauvreté des ménages

Davantage de ménages modestes à l'est de l'inter-Scot

Plus d'un ménage sur deux est éligible au logement social (HLM Plus[1]) au sein de l'inter-Scot en 2015. Les territoires de l'est de l'inter-Scot (Loire Centre, Sud Loire et Roannais) concentrent chacun près de 60% de ménages éligibles au logement social. A l'inverse, seulement 40% des ménages environ sont éligibles dans le Val de Saône-Dombes et dans l'Ouest lyonnais.

Davantage de ménages sous le seuil de pauvreté dans le Roannais, le Sud Loire et le Sepal

16,1% des ménages de l'inter-Scot sont sous le seuil de pauvreté en 2015, soit 224 000 ménages. Les situations de pauvreté sont très disparates entre les territoires. Ainsi, alors que seulement 8% des ménages des territoires des Scot Val de Saône-Dombes et Ouest lyonnais sont sous le seuil de pauvreté, ils sont plus de 17% au sein du Sepal, du Roannais et 19% dans le Sud Loire.

66% des ménages sous le seuil de pauvreté résident en Sud Loire ou dans le Sepal

Si l'on analyse la répartition entre chaque Scot de l'ensemble des ménages pauvres de l'inter-Scot comparativement à la répartition de l'ensemble des ménages de l'inter-Scot, la pauvreté est surreprésentée au sein des Scot Sepal et Sud Loire. Ils concentrent ainsi 66% des ménages de l'inter-Scot sous le seuil de pauvreté (46% dans le Sepal et 20% dans le Sud Loire) alors que seulement 60% de l'ensemble des ménages de l'inter-Scot y résident (44% dans le Sepal et 16% dans le Sud Loire).

Une précarité qui se renforce sur les territoires déjà les plus vulnérables

Le nombre de ménages pauvres augmente plus rapidement que l'ensemble des ménages. Ainsi, alors que la croissance des ménages est de 1,8%/an entre 2011 et 2015 (soit 95 000 ménages supplémentaires), elle est de 2,4%/an pour les seuls ménages sous le seuil de pauvreté (soit 20 000 ménages supplémentaires). Parmi les Scot comparables entre 2011 et 2015, les territoires qui concentraient le plus de ménages pauvres sont également ceux où l'évolution de la pauvreté est la plus forte : alors que dans la majorité des Scot, la part de ménages pauvres est en léger recul depuis 2011, elle a augmenté dans le Sud Loire et dans le Sepal. Elle demeure cependant stable dans le Roannais.

Les ménages éligibles au logement social en 2015

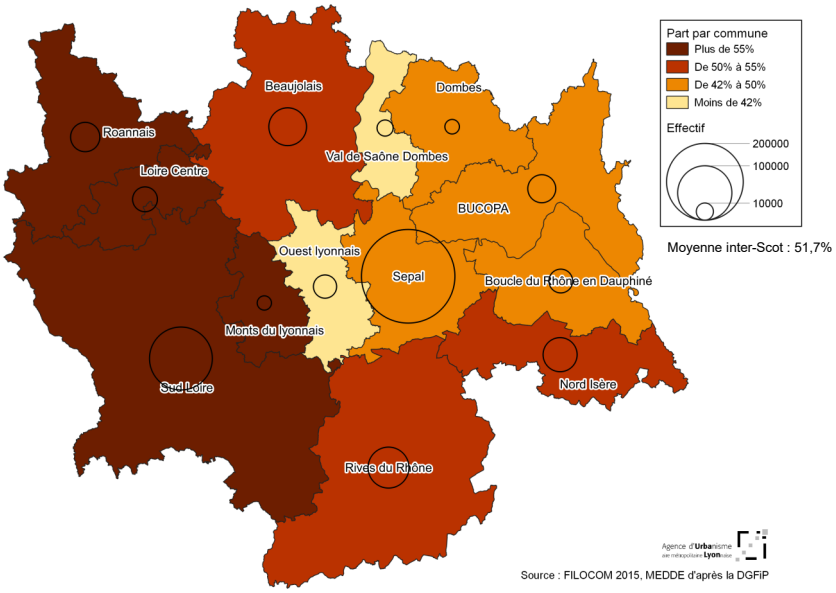

Taux de pauvreté et ménage pauvres en 2015

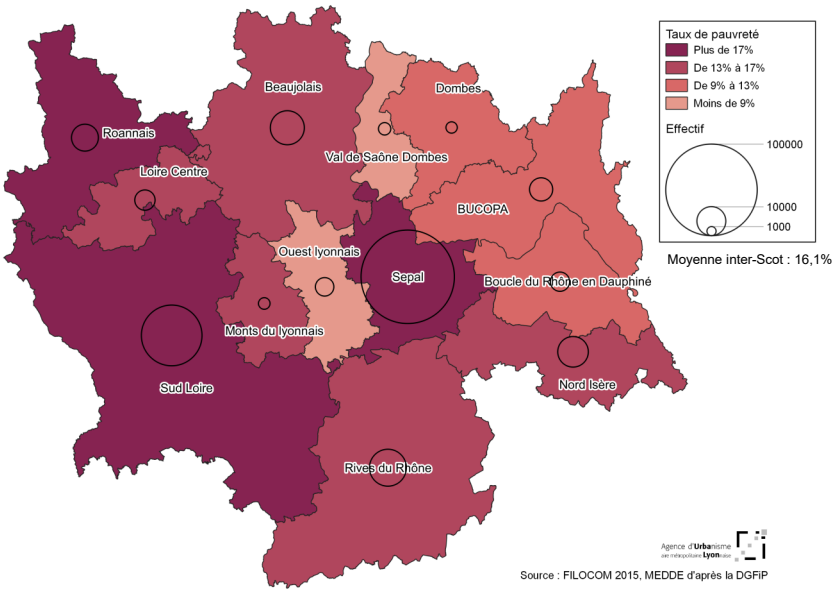

[1] *Cf définitions p.4*

Définitions

Le fichier Filocom (fichier des logements par communes) est constitué par la Direction générale des impôts (DGI), à partir du rapprochement du fichier de la taxe d'habitation, du fichier foncier, du fichier des propriétaires et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Ménage (au sens de Filocom) : il s'agit du ménage fiscal qui est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus des ménages fiscaux :

- les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants qui sont déclarés à charge de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...) et les sans-abri.

(1)**Seuil de pauvreté** (monétaire) : il est calculé selon la définition de la demi-médiane du revenu net par unité de consommation (en France métropolitaine : 731 €/mois en 2015 pour une personne seule). Ce revenu net (Filocom) ne contient pas les aides sociales. La médiane est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. L'approche de la pauvreté est définie de manière relative puisqu'elle s'appuie sur la distribution des revenus de l'ensemble de la population. Le seuil de pauvreté au sens de Filocom n'est pas comparable avec celui défini par l'Insee (seuil de 60% des revenus incluant les prestations sociales) ou à un seuil de pauvreté absolue calculé d'après le coût des besoins essentiels (comme c'est le cas par exemple aux Etats-Unis ou en Australie)
La distribution des revenus en France métropolitaine n'étant pas la même dans le temps, la lecture de l'évolution du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté doit se faire avec précaution. Une hausse du nombre de ménages en situation de pauvreté selon la définition de Filocom ne signifie pas nécessairement un accroissement du nombre de ménages en situation de précarité.

(2)**Taux de pauvreté** : il correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Revenu net imposable : il correspond à la somme des revenus nets imposables de tous les occupants du logement (après abattements et hors prestations sociales).

Directeur de projet : Patrick Brun

Cheffe de projet : Aurélie Lapierre

Equipe projet : Laëtitia Rissoan, Natalia Fillod-Barbarino, Sandra Marques

A retenir

- Avec 33 000 ménages supplémentaires depuis 2011, **le Sepal** compte **610 600 ménages en 2015**, soit une hausse annuelle moyenne de 1,4%.
  - **47%** des ménages sont **propriétaires occupants** (+0,9%/an depuis 2011). Ils sont davantage représentés dans la seconde couronne de l'agglomération lyonnaise.
  - **30%** des ménages sont **locataires du parc privé** (+1,8%/an depuis 2011). 64% de ces ménages locataires résident à Lyon et Villeurbanne.
  - **22%** sont **locataires du parc social** (+2,5%/an). Leur part est élevée notamment dans la première couronne est.
- **17,1%** des ménages du Sepal vivent **sous le seuil de pauvreté** en 2015. Le taux de pauvreté du territoire a **augmenté** de 1 point depuis 2011.
  - Les ménages du **parc social** sont plus impactés par la pauvreté (**40%** des ménages).
  - La hausse du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est également plus forte parmi les ménages du parc social : +22% entre 2011 et 2015 contre +9% pour les locataires du parc privé et -4% pour les propriétaires occupants.

- **L'inter-Scot** totalise **1 389 000 ménages en 2015**. Avec 95 000 ménages supplémentaires depuis 2011, la croissance annuelle moyenne est de 1,8%.
- **16,1%** des ménages de l'inter-Scot vivent **sous le seuil de pauvreté**. Ils sont davantage concentrés au sein du Sepal, du Roannais (17%) et en Sud Loire (20%).

Publications de l'Observatoire

Etudes en ligne sur le site de l'Agence d'urbanisme de Lyon : www.urbalyon.org

Les travaux de l'Observatoire partenarial **Habitat**
sont l'expression d'un partenariat entre
la Métropole de Lyon, l'Etat et le Sepal

GRANDLYON la métropole
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
sepal syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Agence d'Urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg-en-Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon,du Pays Mornantais, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Tour Part Dieu - 23e étage
129 rue Servient 69376 Lyon Cedex 03
Nouveau n° de standard : 04 81 92 33 00
www.urbalyon.org

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référent : **Aurélie Lapierre** a.lapierre@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme